



Communiqué de presse

Accusations contre 4 agents turcs présumés et l'implication des autorités turques

Devant la 23^{ème} Chambre Correctionnelle du tribunal néerlandophone de 1^{ère} instance, s'ouvrira le vendredi 11 mars 2022 un procès contre 4 ressortissants turcs poursuivis pour « participation à une association de malfaiteurs et aux activités d'un groupe terroriste ».

Le cas est exceptionnel ; les 4 accusés appartiennent à un groupe qui a planifié une tentative d'assassinat en Belgique contre 2 personnalités kurdes : Remzi Kartal, le co-président de Kongra-Gel et Zubeyir Aydar.

L'affaire a débuté 2017. Un ouvrier en bâtiment kurde a été approché par son employeur turc lui demandant s'il pouvait avoir accès à des personnalités publiques kurdes, en particulier Aydar et Kartal. Il serait bien sûr récompensé pour sa coopération.

Après que l'ouvrier ait accepté, son employeur le mis en relation avec son beau-frère, qui est un ancien agent de sécurité de l'ambassade de Turquie à Paris et ancien employé du service politique de la police d'Istanbul. L'homme est décrit par sa famille comme "un chasseur des kurdes" et est connu sous le surnom de "le Colonel". Il devint vite clair que le vrai plan est de commettre un attentat sur Aydar et Kartal, en Belgique.

Peu de temps après, une deuxième personne entre en action : elle prendra en charge la gestion opérationnelle du dossier. Il s'agit d'un turc basé à Reims.

Lorsque Aydar et Kartal ont été informés de ces plans, ils ont intenté une action civile devant un juge d'instruction belge. Depuis, les services de police surveillent les activités du groupe de malfaiteurs. Le Colonel, le Rémois et l'ouvrier kurde ont été observés lorsqu'ils effectuaient des tours de reconnaissance autour des bureaux du Congrès National du Kurdistan (KNK) à Bruxelles, lieu où résident Aydar et Kartal. Lors d'un contrôle de leur véhicule, effectué sous couvert d'un contrôle routier, le Colonel sort une carte des services de police turcs pour impressionner "ses collègues".

Au cours des conversations sur écoute, il devient très clair que le groupe prépare en effet une attaque terroriste. L'ouvrier du bâtiment kurde et le Rémois discutent de la façon dont on peut pénétrer dans l'immeuble du KNK à Bruxelles pour réaliser "les travaux". Mais l'ouvrier du bâtiment kurde s'inquiète de savoir comment il va s'en sortir. Lorsque le Rémois ne parvient pas à donner une réponse claire, l'ouvrier du bâtiment kurde l'accuse d'avoir été sollicité "pour provoquer un massacre" sans qu'il y ait eu de plan exploitable pour s'enfuir après l'attentat.



Le Colonel et le Rémois ayant tous deux des liens avec la France, une enquête y a également été menée à la demande de la justice belge. Cette recherche a donné des résultats très intéressants. Les 2 qui ont tiré les ficelles du projet d'attentat en Belgique font partie d'un groupe d'environ 5 personnes en France. L'enquête révèle que ce groupe non seulement recueille des renseignements sur les personnalités kurdes mais entretient également des contacts étroits avec l'ambassade de Turquie et même directement avec l'entourage immédiat du président Erdogan à Ankara.

Quand Erdogan vint à Paris en 2018, ce groupe fut chargé d'accueillir 2 membres du Conseil de sécurité nationale turc. L'un d'eux est Adnan Tanriverdi, un général d'armée à la retraite qui s'est depuis recyclé à la tête de Sadat, une société militaire privée très controversée calquée sur les Blackwaters américains ou les Wagner russes. Le Colonel, le Rémois et un autre membre du groupe en France sont également reçus durant cette période au palais présidentiel d'Ankara et se font photographier avec un autre membre du Conseil national de sécurité, Seyit Sertçelik, connu pour déni du génocide Arménien et actif dans les zones occupées par la Turquie en Syrie.

Malgré des indications accablantes selon lesquelles il s'agit bien d'un plan commandité par Ankara pour préparer un attentat terroriste en Belgique, le procureur belge estime qu'il n'y a pas suffisamment de preuves.

Cependant, le déroulement des faits s'apparente fort au modus operandi de décennies d'opérations secrètes turques en Europe pour neutraliser, espionner et intimider les opposants.

Lors de la conférence de presse du 1^{er} mars, des témoins de plusieurs pays européens feront état de ces faits et présenteront un rapport bien documenté préparé par un journaliste en collaboration avec le KNK avec des exemples d'actions d'agents turcs en Europe.

Les intervenants suivants seront présents à la conférence de presse :

- *Jan Fermon, avocat belge; il défend Aydar et Kartal dans l'affaire belge. Il fournit des informations et répond aux questions concernant la procédure pénale.*
- *Antoine Comte, avocat français; il témoigne sur des incidents similaires en France et a été très étroitement impliqué dans le procès des meurtres de 3 femmes kurdes à Paris (2013).*
- *Hayko Bağdat et Erk Acarer; journalistes turcs vivant en Allemagne. Tous deux ont suivi de près cette affaire ces dernières années.*
- *Zubeyir Aydar et Remzi Kartal; les 2 personnalités kurdes menacées.*